

**Décret n° 2012-847 du 2 juillet 2012 relatif à l'âge d'ouverture du droit à pension de  
vieillesse**

NOR: AFSS1227748D

Version consolidée au 30 mars 2020

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre des affaires sociales et de la santé et du ministre de  
l'économie et des finances,

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite, notamment l'article L. 25 bis ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 731-42, L. 732-18-1 et  
L. 741-14 ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 241-3, L. 351-1-1 et L. 642-2 ;

Vu la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 modifiée portant réforme des retraites, notamment  
son article 5 ;

Vu le décret n° 67-804 du 20 septembre 1967 modifié portant fixation des taux des  
cotisations d'assurances sociales dues au titre de l'emploi des salariés placés sous le  
régime général pour une partie des risques ;

Vu le décret n° 73-937 du 2 octobre 1973 modifié portant application de l'article L. 634-3  
du code de la sécurité sociale et relatif aux prestations des régimes d'assurance vieillesse  
des professions artisanales, industrielles et commerciales afférentes aux périodes  
d'assurance ou d'activité non salariées antérieures au 1er janvier 1973 ;

Vu le décret n° 91-613 du 28 juin 1991 modifié fixant les taux des cotisations de divers  
régimes spéciaux de sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2005-1638 du 26 décembre 2005 modifié fixant les taux des cotisations  
dues à la caisse de retraites du personnel de la Régie autonome des transports parisiens ;

Vu le décret n° 2006-110 du 31 janvier 2006 fixant le taux de la cotisation à la charge des  
salariés à la Caisse nationale des industries électriques et gazières ;

Vu le décret n° 2007-262 du 27 février 2007 modifié relatif au régime de retraite des  
agents titulaires de la Banque de France ;

Vu le décret n° 2010-1749 du 30 décembre 2010 portant relèvement du taux de cotisation  
des fonctionnaires, des militaires et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat ;

Vu l'avis du conseil d'administration de la Caisse nationale du régime social des indépendants en date du 25 juin 2012 ;

Vu l'avis du conseil central d'administration de la Mutualité sociale agricole en date du 26 juin 2012 ;

Vu la délibération du conseil général de la Banque de France en date du 26 juin 2012 ;

Vu le conseil d'administration de la caisse de retraites du personnel de la Régie autonome des transports parisiens en date du 26 juin 2012 ;

Vu l'avis du conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés en date du 27 juin 2012 ;

Vu l'avis du comité des finances locales (commission consultative d'évaluation des normes) du 27 juin 2012 ;

Vu l'avis du conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales en date du 28 juin 2012 ;

Vu l'avis du conseil d'administration de la Caisse nationale des industries électriques et gazières en date du 28 juin 2012 ;

Vu l'avis du conseil d'administration de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale en date du 29 juin 2012,

Décète :

## **Article 1**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code de la sécurité sociale. - art. D351-1-1 (VD)
- Modifie Code de la sécurité sociale. - art. D351-1-2 (VD)
- Modifie Code de la sécurité sociale. - art. D351-1-3 (VD)
- Modifie Code de la sécurité sociale. - art. D643-8 (VD)
- Modifie Code de la sécurité sociale. - art. D723-3 (VD)

## **Article 2**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Décret n°73-937 du 2 octobre 1973 - art. 3 bis (VD)
- Modifie Code de la sécurité sociale. - art. D634-1 (VD)

## **Article 3**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code rural et de la pêche maritime - art. D732-40 (VD)

#### **Article 4**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code des pensions civiles et militaires de retr... - art. D16-1 (VD)
- Modifie Code des pensions civiles et militaires de retr... - art. D16-2 (VD)
- Modifie Code des pensions civiles et militaires de retr... - art. D16-3 (VD)
- Abroge Code des pensions civiles et militaires de retr... - art. D16-4 (VT)

#### **Article 5**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code de la sécurité sociale. - art. D242-4 (V)
- Modifie Code de la sécurité sociale. - art. D642-3 (V)
- Crée Code de la sécurité sociale. - art. D723-2-0 (V)

#### **Article 6**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Décret n°67-804 du 20 septembre 1967 - art. 1 (V)
- Modifie Décret n°67-804 du 20 septembre 1967 - art. 1 bis (Ab)

#### **Article 7**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Décret n°2010-1749 du 30 décembre 2010 - art. 1 (V)

#### **Article 8**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Décret n°91-613 du 28 juin 1991 - art. 4 (V)
- Modifie Décret n°91-613 du 28 juin 1991 - art. 5 (V)
- Modifie Décret n°91-613 du 28 juin 1991 - art. 6 (V)
- Modifie Décret n°91-613 du 28 juin 1991 - art. 7 (V)

#### **Article 9**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Décret n°2005-1638 du 26 décembre 2005 - art. 1 (V)

#### **Article 10**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Décret n°2006-110 du 31 janvier 2006 - art. 1 (V)

#### **Article 11**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Décret n°2007-262 du 27 février 2007 - art. ANNEXE (VD)

#### **Article 12**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code rural et de la pêche maritime - art. D731-121 (V)
- Modifie Code rural et de la pêche maritime - art. D731-122 (V)
- Modifie Code rural et de la pêche maritime - art. D731-123 (V)
- Modifie Code rural et de la pêche maritime - art. D741-35 (V)

### **Article 13**

A modifié les dispositions suivantes :

- Abroge Décret n°92-923 du 2 septembre 1992 (Ab)
- Abroge Décret n°92-923 du 2 septembre 1992 - art. 1 (Ab)
- Abroge Décret n°92-923 du 2 septembre 1992 - art. 3 (Ab)

### **Article 14**

Les articles 1er à 4 du présent décret sont applicables aux pensions prenant effet à compter du 1er novembre 2012.

Les dispositions du 2° et du 3° de l'article 11 sont applicables aux pensions prenant effet à compter du 1er janvier 2016.

### **Article 15**

Le ministre de l'économie et des finances, la ministre des affaires sociales et de la santé, le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, la ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 2 juillet 2012.

Jean-Marc Ayrault

Par le Premier ministre :

La ministre des affaires sociales  
et de la santé,

Marisol Touraine

Le ministre de l'économie et des finances,

Pierre Moscovici

Le ministre de l'agriculture,  
de l'agroalimentaire et de la forêt,

Stéphane Le Foll

La ministre de la réforme de l'Etat,  
de la décentralisation

et de la fonction publique,

Marylise Lebranchu

Le ministre délégué

auprès du ministre de l'économie et des finances,  
chargé du budget,  
Jérôme Cahuzac